

Le Journal des Trois-Rivieres

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTERAIRE

REDIGE PAR UN Comité de Collaborateurs

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS

EDITEURS-PROPRIETAIRES G. DESILETS & FRERE

DISCOURS

PRONONCE PAR

S. S. LEON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

DANS LE CONSISTOIRE TENU LE 1ER JUN 1888

Vénérables Frères,

Par une faveur particulière de Dieu et une intention spéciale de la Providence, il a été donné de contempler dans le monde entier pendant toute cette année du cinquantième anniversaire de Notre sacerdoce, un admirable spectacle de foi et de piété publique.

Dans cette admirable et très noble émulation de piété filiale, vous avez pu voir, vénérables frères, quelle place se sont faites les populations d'Italie, qui ont été témoins par des témoignages manifestes et multipliés leur ancien et constant dévouement pour le Siège apostolique.

Voici, en résumé, ce qu'est cette loi: on y invente des délits de lèse-patrie qui sont punis de peines excessives, sans même être définis. Pareillement, sous prétexte de dangers à réprimer, qu'on dit particulièrement à craindre en raison de la puissance du clergé, on y sévit très sévèrement contre les prêtres qui seraient convaincus d'avoir fait ou conseillé quelque chose contre les lois, contre les institutions civiles, ou contre les actes de la puissance publique, ou même contre la tranquillité domestique et la fortune de chacun.

On ne voit que trop, vénérables frères, à quoi tendent en réalité de pareilles lois, surtout quand elles sont votées conjointement avec d'autres du même genre, et lorsque d'ailleurs les desseins de leurs auteurs sont assez connus. Avant tout, ils veulent empêcher, par la crainte des peines, la revendication des droits du Pontificat romain.

Mais il est à peine besoin de dire combien il est inique de permettre aux uns d'attaquer les droits les plus sacrés qui se rattachent le plus essentiellement à la liberté légitime de l'Eglise, et d'interdire même aux autres de les défendre.

Or, comme il importe extrêmement à tous les catholiques que ces droits soient sauvegardés, il n'est pas douteux qu'il ne se trouve dans le monde entier des hommes pour prendre librement la défense du Siège apostolique, alors que les catholiques italiens seuls, qui le devraient plus que tous les autres, ne le pourront pas légalement. Et cependant, ce qui est le plus à considérer, comme Nous l'avons souvent dit, c'est que la condition des Souverains Pontifes, qui est nécessaire à la sauvegarde de ces droits, loin d'être préjudiciable aux intérêts de l'Italie, leur est très certainement de la plus grande utilité, en sorte que tous ceux qui revendiquent cette liberté, loin de paraître des ennemis de leur patrie, doivent être considérés comme les meilleurs et les plus fidèles citoyens.

En second lieu, ces mêmes lois, sous le couvert de l'intérêt de l'Etat, cachent en réalité la servitude de l'Eglise. Et, en effet, comme c'est le devoir et le ministère très saint de l'Eglise d'enseigner avec fermeté et de défendre, même malgré les hommes, tout ce que Jésus-Christ lui a commandé d'enseigner et de défendre, il

s'ensuit que, s'il y a dans les lois et dans les institutions des Etats quelque chose de contraire aux préceptes chrétiens touchant la foi et la morale, le clergé ne peut ni l'approuver ni le couvrir de son silence ayant devant lui l'exemple des apôtres qui répondaient intrépidement aux magistrats qui leur ordonnaient de ne point parler de Jésus-Christ ni de la doctrine: "Jugez vous-mêmes s'il est juste, au regard de Dieu, de vous écouter plutôt que Dieu." Quelle eût donc été la doctrine du christianisme, si l'Eglise eût approuvé les institutions politiques qu'elles fussent de tous les peuples; si elle eût obéi aux ordres de tous les magistrats sans discernement du bien et de l'injuste? Sans aucun doute, l'antique superstition aurait subsisté par la protection des lois et le genre humain ne se serait jamais élevé à la lumière de l'Evangile.

Mais quoi de plus injuste que cette nécessité qu'on invoque, de préparer les armes contre l'Eglise pour se défendre? Qu'en est-il? L'Eglise est la maîtresse et la gardienne de toute justice; elle est faite pour supporter l'injustice, non pour la causer. D'ailleurs, il est aussi contraire à la vérité qu'à l'équité de faire retomber sans juste cause de si graves soupçons sur l'ordre tout entier des clercs. Et on ne voit pas quel motif il y a d'édifier contre eux de nouveaux décrets. En quel temps, en quel lieu le clergé italien a-t-il nu au salut commun ou à la paix publique?

Que si on s'élève à des considérations plus hautes, on voit combien ces articles de lois sont contraires aux plus saintes institutions de l'Eglise. Car l'Eglise, par la volonté de Dieu, est une société parlante; et de même qu'elle a ses lois, elle a ses chefs, distincts les uns des autres par l'ordre de la hiérarchie, et dont le premier de tous est le Pontife romain, préposé de droit divin à l'Eglise universelle, et ne relevant que de la puissance et du jugement de Dieu seul. Ceux donc qui empiètent sur les institutions de l'Eglise, commettent des injustices, bien plus qu'ils n'en empêchent. Et cela ils le font dans une loi spéciale, avec une rigueur préméditée, et non en termes précis et certains, mais d'une manière vague et indéfinie, en sorte qu'il n'y a aucune audace d'interprétation qu'on ne puisse se permettre. Il n'est donc pas étonnant que l'indignité d'une pareille loi ait déjà soulevé tant de réprobations et de réclamations.

Nous n'ignorons pas que, chez d'autres nations aussi, des lois contre le clergé ont été promulguées. Mais ces exemples étrangers ne rendent pas moins blâmables celles que nous déplorons, et, raison plus décisive encore, l'Eglise n'a consenti en aucun pays et sous aucune forme ou manière de telles lois, mais elle s'y est opposée toujours et constamment de tout son pouvoir. On ne doit pas non plus omettre de dire que de telles lois ont été sanctionnées alors que les passions étaient les plus excitées contre la religion catholique et qu'à ce moment-là l'impartialité manquait aux esprits comme la tranquillité à l'Etat. Les esprits une fois revenus au calme, de meilleurs conseils prévalurent dans plus d'un pays, et Nous voyons aujourd'hui l'odieuse oppression de ces lois cesser, en partie, de fait, et, en partie, disparaître par une législation contraire.

Pour ces raisons, nous avons le devoir le plus absolu d'élever notre voix apostolique et de déclarer ouvertement comme Nous le faisons, que les lois dont Nous venons de parler portent atteinte, aux droits et aux pouvoirs de l'Eglise, qu'elles sont opposées à la liberté de son ministère sacré et constituent une grave atteinte à la dignité des évêques, de tout le clergé, et surtout du siège apostolique, en sorte qu'il est absolument illicite de les établir, approuver et ratifier.

Et Nous ne faisons pas entendre ces plaintes parce que Nous craignons d'avoir à supporter les assauts d'une guerre plus violente encore. L'Eglise a vu déjà bien bien d'autres orages, et de toujours elle est sortie non seulement victorieuse, mais plus belle et plus forte. La grâce du seigneur la garantie contre toute violence humaine. Nous connaissons les évêques et tout le clergé italien; s'ils se trouvaient être placés entre la désobéissance aux hommes et le manquement à leurs devoirs saints et sacrés, Nous savons fort bien ce qu'ils feraient.

Mais ce qui Nous afflige amèrement, c'est de voir que l'Eglise et le Pontificat sont attaqués avec plus d'acharnement que jamais en Italie, alors que les italiens, en grande majorité restent attachés et dévoués avec une admirable fidélité à l'Eglise et au Pontificat, auxquels leur patrie est redevable d'innombrables bienfaits. De même Nous souffrons à la pensée que l'on s'efforce par tous les moyens, selon les vœux des sectes impies, d'arracher ce peuple des bras de l'Eglise, lui qui s'est nourri à son sein maternel et qui y a grandi. Nous ne sommes pas moins attristé de voir comment, de propos délibéré, on travaille à aggraver et à prolonger le dissentiment avec l'Eglise, que Nous voudrions, dans l'intérêt même de l'Eglise et par amour pour la patrie, comme Nous l'avons si souvent dit, voir disparaître conformément à la justice et aux droits du Saint Siège. Vouloir que les Etats soient en lutte perpétuelle avec l'Eglise, c'est une pensée folle et préjudiciable à l'intérêt public et plus préjudiciable encore à la nation italienne qu'à toute autre.

D'autre part, puisque Nous ne pouvons pas faire plus, Nous recourons à Dieu par de ferventes et assidues supplications, afin qu'il daigne regarder favorablement l'Italie et lui procurer des temps meilleurs et Nous lui demandons, en particulier, qu'il accorde à ce peuple de conserver à jamais intacte la foi catholique jointe à l'amour pour ce Siège apostolique, et d'être disposé à tout endurer et à tout faire pour conserver de si précieux biens.

PARLEMENT PROVINCIAL

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

QUÉBEC, 22

la séance est ouverte à 3 heures.

Avant que les ordres du jour soient appelés, M. Lafontaine soulève une question de procédure en rapport avec le bill pour la consolidation de la dette de Montréal, bill sur lequel a été basé un autre projet de loi pour l'élargissement de la rue Saint-Laurent.

Il dit que la procédure est illégale parce qu'aucune notice n'a été publiée et que les propriétaires sur la rue n'ont reçu aucun avis que l'expropriation est indispensable.

Pour ces raisons, le comité n'avait aucun droit de faire des amendements qui n'ont pas été présentés avec le bill principal. L'honorable M. MERCIER dit que l'objection n'ayant pas été soulevée dans le comité, il s'en suit que les parties intéressées ont volontairement renoncé au droit de faire une exception à la forme. Quant au mérite de l'entreprise, il dit que l'élargissement de la rue est devenu indispensable. Elle était trop étroite pour le trafic et le conseil de ville par une résolution adoptée à l'unanimité demanda l'élargissement immédiat.

De plus il a été prouvé devant le comité des bills privés que la majorité en valeur et en nombre des propriétaires de la rue entre les rues Craig et Sherbrooke a besoin d'améliorations.

Il demande au président de la chambre de renvoyer l'objection soulevée par le député de Napierville.

L'honorable M. TAILLON soutient que l'objection de M. Lafontaine est basée sur des raisons très sérieuses. Il demande à ce que les amendements soient renvoyés au comité des ordres permanents avec instruction de voir si les avis donnés comprennent les amendements.

L'honorable M. GAGNON prétend que les avis sont suffisants; mais il fait une réserve en vue des circonstances extraordinaires dans lesquelles les avis ont été données. Il y a certainement irrégularité dans la procédure et dans le cas de doute il est préférable de renvoyer le bill au comité des ordres permanents.

M. McSHANE s'oppose au bill dans l'intérêt de la classe pauvre. C'est beau et bien pour l'échevin Laurent de dire que cette entreprise coûtera seulement \$400,000; mais cela coûtera plus d'un million. Ceux qui s'opposent à ce projet n'ont pas le temps d'avoir la signature des intéressés. Il n'y a pas d'exemple où les affaires aient nécessité l'élargissement d'une rue. Toute augmentation d'affaires résulte de l'activité des gens et non des corporations. Cette entreprise est injuste envers le pauvre peuple. Les corporations ont trop de pouvoirs. L'échevin Laurent est trop anxieux de faire ces améliorations; mais il y a certaines lettres qui expliquent pour quelque raison.

UNE VOIX: Ecoutez, écoutez! M. McSHANE—Il peut paraître bien pour le député de Laval de crier, écoutez écoutez: Il a marié une femme riche. Il est intéressé dans l'élargissement de la rue, parce qu'il espère y avoir bientôt une propriété.

M. CASGRAIN rappelle M. McShane à l'ordre, en disant que le langage de ce dernier est tout à fait inconvenant.

M. McSHANE continue sur un ton excité en déclarant tous ceux qui n'ont jamais gagné une piastre par eux-mêmes dans leur vie.

Le président de la chambre dit qu'il n'a pas suivi la discussion, mais qu'il porte maintenant attention et qu'il rendra sa décision plus tard.

L'honorable M. MERCIER propose que la chambre siège le samedi jusqu'à la fin de la session.

A six heures, l'Orateur lève la séance.

SEANCE DU SOIR

Les bills suivants sont lus la troisième fois et adoptés:

Pour amender l'acte d'incorporation de la ville de Lévis et les actes qui l'amendent—M. Lemieux;

Pour autoriser les Sœurs-Grièves de l'Hôpital-Général de Montréal à vendre un lopin de terre situé dans la paroisse de Chambly—M. Rocheleau;

Pour amender la charte de la cité de Trois-Rivieres—M. Turcotte.

Pour constituer civilement la compagnie manufacturière de Chambly—M. Rocheleau.

La Chambre se forme en comité des subsides et vote les items suivants: Dette publique \$1,100,153, augmentation sur celle de l'an dernier \$25,789; législation \$190,850, diminution \$22,215; gouvernement civil \$219,776, augmentation \$11,817; administration de la justice \$495,939, diminution \$59,372; instruction publique \$389,635, augmentation 819,565.

Après des affaires de routine, la Chambre s'ajourne à mardi le 26 juin.

SCROFULES.

Les Scrofules et toutes les maladies scrofuleuses, telles que Ulcères, Plaies, Erysipèles, Eczéma, Pustules, Impétigo, Tumeurs, Charbon, Furoncles, Clous, et Eruptions de la Peau, sont le résultat direct de l'impureté du sang.

Depuis plus de quarante ans, la SALSEPAREILLE D'AYER est reconnue comme l'agent le plus puissant pour le purifier. Elle délivre le système de toute humeur malsaine, enrichit et fortifie le sang, expulse toute trace de traitement mercuriel, se montre en un mot l'ennemi redoutable et irrésistible de toutes les maladies scrofuleuses.

Une Guérison Récente d'Ulceres Scrofuleux.

"Il y a quelques mois, j'étais affligé d'ulcères scrofuleux aux jambes. Elles étaient endurcies et enflées, et ne pouvant trouver de soulagement dans aucun remède, je me servais de la SALSEPAREILLE D'AYER, et au bout de trois mois j'étais guéri et en parfaite santé. Je la considère comme un remède très précieux pour toutes les maladies du sang."

Mrs. ANN O'BRIAN, 148 Sullivan St., New York, 24 Juin, 1882.

EP: Toutes les personnes intéressées sont invitées à se rendre chez Madame O'Brian.

L'écritain bien connu du Boston Herald, Mr. B. W. BALL, de Rochester, N.H., écrit au date du 7 Juin, 1882:

"Souffrant cruellement de l'Eczéma pendant des années, et ne pouvant trouver de soulagement dans aucun remède, je me servais de la SALSEPAREILLE D'AYER, et au bout de trois mois j'étais guéri et en parfaite santé. Je la considère comme un remède très précieux pour toutes les maladies du sang."

La Salsepareille d'Ayer

stimule et règle l'action des organes digestifs et assimilatifs, renouvelle et fortifie les forces vitales, et guérit promptement les Rhumatismes, la Névralgie, la Goutte Rhumatismale, les Catarrhes, la Débilité Générale, et toutes les maladies produites par un sang appauvri et corrompu, et par une vitalité affaiblie.

Elle est incontestablement le remède le plus économique, tant par la force concentrée que par l'énergie puissante qu'elle exerce sur la maladie.

PRÉPARÉE PAR LE Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. En vente dans toutes les Pharmacies; prix \$1, six francs pour \$5.

Dissolution de Société

La Société existant sous les noms et raison de E. PLEAU & Cie, est dissoute de ce jour de consentement mutuel. La maison continuera les affaires sous les mêmes noms.

P. E. PLEAU, DOM. PLEAU, Trois-Rivieres 30 avril 1888.

AVIS

Le sousigné, ayant loué sa maison de la Rue Bonaventure, a transporté son Bureau et sa résidence au

No. 232 RUE NOTRE-DAME Maison ci-devant occupée par feu Antoine Desautniers, deuxième voisin de la Manufacture des Girard. P. A. DOUDREAU, Avocat, 1er Mai 1888.

Défense d'avancer

Je donne avis par la présente que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom, sans un ordre signé de ma main. ALFRED BEACHEMIN, M. D. Ste-Angèle de Laval, 25 mai 1888.

ARGENT A PRETER SUR HYPOTHEQUE.

S'adresser à P. O. GUILLET, Notaire, Trois-Rivieres

A VENDRE

CIERGES et BOUGIES

Venant d'être reçus, une grande quantité de Cierges et Bougies, pour être vendus à prix réduits. Messieurs les curés trouveront un grand avantage en s'adressant au sousigné pour ces spécialités. Toutes commandes reçues seront exécutées sous le plus court délai.

AUSSE A louer, un bureau avec voûte, sur la rue Craig, (anciennement baptisée du "Constitutionnel"). P. B. DUMOULIN, Rue Champflour, En arrière de la Gare du Ch. de fer.

Pilules d'Ayer.

La plupart des maladies qui affligent l'humanité proviennent du dérangement de l'estomac, des intestins et du foie. Les PILULES CATHARTIQUES D'AYER agissent directement sur ces organes, et sont spécialement destinées à la guérison des maladies causées par ces dérèglements, telles que Constipation, Dyspepsie, Maux de Tête, Dysenterie, et une foule d'autres indispositions, pour lesquelles elles sont un remède sûr, prompt, infallible, et agréable. L'usage général de ces PILULES par un grand nombre de médecins distingués de nos universités, démontre clairement en quelle estime elles sont tenues par la profession médicale.

Ces PILULES sont purement et simplement préparées avec des substances végétales, absolument pures de calomel et autres ingrédients pernicieux.

Une Victime du Mal de Tête nous écrit: "Les PILULES D'AYER sont pour moi un trésor inestimable. J'en ai toujours une bonne provision. Sujet depuis longtemps à de violents maux de tête, vos pilules seules me procurent du soulagement. Une dose agit sur mes intestins et mon mal de tête disparaît. Comme médecin je n'ai jamais rien trouvé d'aussi efficace. C'est donc avec un grand plaisir que j'en fais l'éloge, toutes les fois que l'occasion se présente." W. L. PAGE, of W. L. PAGE & BRO., Franklin St., Richmond, Va., 3 Juin, 1882.

Jamais elles n'ont manqué. "Je me sers depuis longtemps des PILULES D'AYER, jamais elles n'ont manqué de produire l'effet désiré. Nous en avons toujours chez nous une provision, les considérant comme une médecine de famille, sûre, infallible, et agréable à prendre. Pour la DYSPÉPSIE elles sont inappréciables." J. T. HAYES, Mexia, Texas, 17 Juin, 1882.

La Constipation guérie. Le REV. FRANCIS B. HARLOWE, écrivant d'Atlanta, Ga., dit: "Pendant quelques années j'ai été sujet à la constipation, et malgré l'emploi de quantités de médecines de toute sorte, mes souffrances n'ont fait qu'augmenter. Je commençai, il y a quelques mois, à prendre les PILULES D'AYER, mes souffrances se sont peu à peu calmées, mes intestins ont pris leur fonctionnement régulier, et ma santé est devenue excellente."

Les PILULES CATHARTIQUES D'AYER corrigent les irrégularités des intestins, stimulent l'appétit et la digestion, et par leur action prompte et complète donnent du ton et de la vigueur à tout le corps.

PRÉPARÉES PAR LE Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendues par tous les Droguistes.

BUREAU de POSTE

—DE— TROIS-RIVIERES. 7 Juin 1888.

Table with columns: MALLER, ARRIVER, DEPART. Rows include: PAR CHEMIN DU PACIFIC, Section Ouest, Par train éclair, Montréal et Ouest, Québec et Est, etc.

Les boîtes aux coins des rues sont visitées à 10.30 A. M. 3.15 P. M. et 7.15 P. M. Les lettres enregistrées doivent être mailés 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivieres, 7 Juin 1888.

Un Pèlerinage au pays d'Evangeline

PAR L'abbé H. R. Casgrain Fort joli volume de 509 pages sur beau papier. Prix: \$1.00 franc de port En vente par L. J. DEMERS & FRERE, 30, rue La Fabrique, Québec

LES TROIS-RIVIERES.



JEUDI 28 JUIN 1888.

UNE SERIE DE FETES.

La St-Jean-Baptiste.

Lundi dernier était grand jour de fête en l'honneur de St Jean-Baptiste, patron du pays.

Le matin une messe solennelle a été chantée à la cathédrale.

L'église était gracieusement décorée de verdure et de banderoles et l'autel était comme une véritable corbeille de fleurs.

Une foule compacte encombrant les nefes.

La messe a été chantée par M. le chanoine Rheaute avec diacre et sous diacre.

C'est le Rvd. P. Frederic, Commissaire de Terre Sainte, qui a donné le sermon de circonstance.

La parole si éloquent, si sympathique du distingué religieux a produit un grand effet dans l'auditoire.

Il a esquissé à grands traits la vie de St Jean-Baptiste et fait des rapprochements historiques pleins de justesse, entre la croisade de nos pères contre l'intempérance, dans les premiers temps de la colonie, et les devoirs qui incombent aujourd'hui à la population canadienne pour imiter les exemples de son illustre patron.

Cette pièce d'éloquence sacrée restera comme un précieux et durable souvenir de la fête.

L'Union Musicale, aidée des élèves du Séminaire, a chanté avec entrain la messe Royale harmonisée.

A l'offertoire Madame J. V. Bureau a donné le splendide Sancta Maria de Faure.

La collecte a été faite par MM. H. Boire, T. Berlinguette et Mesdames G. Balcer et H. Malhiot.

Dans la soirée, il y a eu brillante illumination au jardin du Platon et musique par la fanfare de l'Union Musicale.

Une foule compacte était là pour applaudir à l'exécution des airs nationaux.

Bref le succès a été complet et a fait honneur au dévouement des organisateurs MM. Phi. Godin, L. T. Desaulniers, R. S. Cooke, C. D. Hébert et plusieurs autres.

Au Séminaire.

La séance de la distribution des prix au Séminaire, mardi matin, a été fort brillante.

Sa Grandeur Mgr des Trois-Rivières accompagné du Rvd. P. Frédéric et de son compagnon, le frère Lazare, de MM. les Chanoines et d'un grand nombre de Messieurs du clergé et des ordres religieux assistaient ainsi que Son Honneur le Juge Bourgeois, l'hon. M. Malhiot, maire de la cité, MM. les échevins et une foule immense d'auditeurs.

La magnifique fanfare du collège annonça l'ouverture de la séance par un brillant morceau de musique.

M. Edouard Piché, élève finissant, lut l'adresse d'entrée, œuvre remplie de sentiments délicats et rehaussée par une diction irréprochable.

Puis eut lieu le concours d'élocution des rhétoriciens auquel prirent part MM. Edouard Landry, Jos. Prevost, Avila Marsan. Le premier débita un extrait d'un discours prononcé à l'Académie française; le second une page d'un discours de l'hon. J. A. Chapleau sur la St Jean-Baptiste et le troisième un extrait de Donoso Cortes sur la Révolution Romaine.

Tous trois soulevèrent les applaudissements de l'assistance, mais comme un seul devait être couronné, la majorité des suffrages recueillis fut en faveur de M. Jos. Prevost.

Suivit la charmante comédie "Départ pour la Californie" qui eut un immense succès grâce à l'habileté et à l'entrain déployés par les acteurs.

Le rôle du vieux Dr Killman par Jos. Prevost et de son domestique Simon, par M. Ls. Chartier ont été joués avec une rare perfection ainsi que ceux d'Edouard, Arthur et le valet Thomas, par MM. Meilleur Barthe, Jos. Barnard, J. B. Marcoux. Tous ont provoqué un feu roulant d'applaudissements et d'éclats de gaieté dans l'auditoire.

Les entr'actes furent remplis par les joyeuses harmonies de la fanfare qui mérite des éloges plus qu'ordinaires, et une cantate des plus brillantes exécutée par le chœur des élèves. Après la distribution des prix Mgr des Trois-Rivières adressa à la communauté une éloquent allocution, puis M. le Supérieur annonça la joyeuse ouverture de la vacance.

Aux Ursulines.

Dans l'après-midi Mgr des Trois-Rivières, les MM. du clergé et un auditoire nombreux et distingué se trouvaient réunis dans la grande et magnifique salle du couvent des Dames Ursulines pour assister à une séance également intéressante.

La salle était décorée avec un goût exquis; un brillant étalage d'objets d'art et d'utilité domestique exécutés par les élèves, en rehaussaient encore l'ornementation.

La séance fut un véritable bouquet musical et littéraire gracieusement offert à l'auditoire qui de son côté sut témoigner sa gratitude par d'enthousiastes applaudissements.

Les Frères des Ecoles Chrétiennes.

Mercredi matin, à l'Hôtel de Ville, la distribution des prix aux élèves des Frères réunissait tout l'auditoire distingué qui avait honoré de sa présence les séances de la veille. Mgr des Trois-Rivières et son clergé, les autorités judiciaires et civiles, la foule des citoyens encombraient la salle.

La séance a été l'une des plus attrayantes dont on puisse être témoin.

La réputation des Chers Frères comme organisateurs de démonstrations de ce genre n'est plus à faire.

Ils savent y réunir en maîtres tout ce qu'il y a de délicat, de charmant et d'instructif.

Le chant, la musique, le débit les grands chœurs, les agréments de la scène avec un enseignement moral toujours précieux rien n'y manquait.

L'inimitable comédie de Molière, Harpagon a été une des plus grandes attractions de la séance comme aussi la charmante petite pièce comique intitulée Giblou.

Pour la partie sérieuse du programme, l'hommage au B. de la Salle a figuré en première ligne.

C'est un véritable chef d'œuvre qui fait un grand honneur à son auteur.

Quant au chant, il a été tout simplement ravissant. Bref la démonstration a été un bijou dans le genre et réclame les plus chaleureuses félicitations en faveur des élèves comme des professeurs.

Le Camp des Trois-Rivières

Notre coteau St Louis, si solitaire d'ordinaire, a pris un aspect tout martial depuis l'arrivée des volontaires.

On n'y voit qu'armes étincelantes, brillants uniformes, blanches tentes symétriquement disposées sur le gazon verdoyant.

Les appels retentissent du clairon, la voix des officiers de service, le va-et-vient des troupiers qui se préparent gaiement à la manœuvre, rien ne manque pour compléter ces harmonies séduisantes que présentent les grandes réunions militaires.

En voyant cette transformation opérée comme par enchantement en quelques heures, il faut bien reconnaître à l'honneur des officiers et soldats des divers bataillons dirigés vers notre cité, que la connaissance et la rapide exécution du service ne sont pas seulement l'apanage des troupes régulières.

Nos braves volontaires viennent d'en donner la preuve.

Arrivés dans la soirée et la nuit de mardi, ils étaient dès hier matin, confortablement installés sous leurs tentes et prêts à répondre aux ordres du commandant de la division.

Le camp est placé sur le versant méridional du Coteau St Louis à un mille de la ville, dans un site charmant d'où l'œil embrasse avec la cité la vaste plaine de la Banlieue le limpide miroir du St Laurent et les côtes verdoyantes de la rive sud.

Les tentes symétriquement disposées occupent un espace de quatre ou cinq arpents de longueur sur deux de profondeur.

L'effectif du camp est de près de 1,500 hommes; il atteindra 2,000 pendant la visite du 65ième Bataillon de Montréal qui arrivera en cette ville dans la nuit de vendredi, en promenade militaire.

C'est la plus grande concentration de troupes qui se soit faite en cette ville depuis le commencement du siècle.

Le Commandant en chef du Camp est le vaillant Colonel Lamontagne D.A.G.

C'est un des officiers les plus distingués de la milice canadienne par sa connaissance approfondie du métier, son esprit militaire en même temps que par cette urbanité et cette courtoisie qui sont le patrimoine des officiers de mérite.

Les officiers supérieurs qui partagent sous lui le commandement des troupes, M. M. les Colonels Prevost, Brosseau, de Foye, Sheppard, Denis et M. le Major Dufresne sont également des vétérans de la milice canadienne, ayant pour la plus part 15 à 20 ans de service volontaire, tous officiers de grand mérite par leur savoir et leur expérience et possédant l'estime et la confiance de leurs soldats.

Le corps des autres officiers de bataillon et de compagnie, composé en grande partie d'anciens élèves des écoles militaires, ferait honneur à une troupe régulière.

Avec des chefs aussi bien qualifiés nous sommes convaincu que les soldats volontaires feront de rapides progrès dans l'instruction militaire qui est le but recherché par les autorités dans l'organisation de ces camps annuels.

Bien qu'encre au milieu des ennuis et des fatigues de l'installation, officiers et soldats sont pleins d'une gaieté et d'un entrain qui charment les visiteurs, et leur prouvent que le goût de la vie militaire est encore un élément traditionnel chez notre population.

Nous espérons que leur séjour dans notre ville, en dehors de leurs devoirs, leur sera aussi agréable que leur présence est sympathique à notre population, et que chacun sera heureux d'en garder un bon et durable souvenir.

Voici la liste à peu près complète des officiers de l'Etat Major et des divers bataillons qui forment le camp.

ETAT MAJOR

Lt. Colonel Lamontagne Dept. Adjud Général, commandant en chef. Major de Brigade H. Prevost, Major Baker, officier pourvoyeur, Capt. Bossé, instructeur de mousqueterie, Chirurgien Major Lafontaine, Quartier-Maitre général Gagné.

BATAILLON DE NICOLET 80IÈME

Lt.-Colonel DeFoye, Major Chs. Giroux, Major A. Mousset, Major O. J. Bergeron, paie-maitre, Capt. Oscar Rousseau, adjudant, Chirurgien, Major Henri Trudel, M. D., Ass. Chirurgien, Dr A. Brassard.

Compagnies: No. 1, Capt. Tessier, Lieu tenant Malhiot; No. 2, Capt. J. B. A. Rousseau, Lieutenant Beauchemin, S. Lt. Pichette; No. 3, Capt. Ls. Landry, Lt. J. Landry; No. 4, Capt. J. Piché, Lt. D. Roy; No. 5, Capt. A. Pratte, Lt. Bussièrre, S. Lt. D. Bergeron; No. 6, Capt. Rheaute, Lt. Gravel.

Corps de musique au complet. Effectif du Bataillon 250 hommes.

BATAILLON DE ST-HYACINTHE 84e

Lt.-Colonel Denis, Major McDonald, Major P. F. Despars, chirurgien; ass. chirurgien J. Girouard, Adjudant Adam, Capt. O. Desmarais, Quartier-Maitre, Paie-Maitre E. Morin.

Compagnies: No. 1, Capt. Chaput, Lt. Gendron; No. 2, Capt. Morin; No. 3, Cap. Dupré; No. 4, Capt. Johnson, Lts. Gervais et Paradis; No. 5, Capt. Gouin; No. 6, Capt. Ma anda.

Un corps de musique. Effectif: 300 hommes

BATAILLON DE JOLIETTE 83e

Lt.-Colonel J. E. Sheppard, major G. U. Foucher, D. Boisclair, Adjud. G. Coffin, Capt. A. Guilbeau, paie-maitre, Lt. Drollet, quartier-maitre; Chirurgien J. L. Leprohon.

Compagnies: No. 1, Capt. Delfosse, Lt. Guilbeau et T. de Louandière; No. 2, Capt. J. B. Normandeau, Lt. J. Foucher, No. 3, Capt. G. Desrosiers, Lts L. Crépeau, J. B. Ducharme, No. 4, Capt. F. X. Lacasse Lt. J. O. Beaulieu; No. 5, Capt. J. H. Burns, No. 6, Capt. T. Copping, Lt. Jones, S. Lt. John Copping. Effectif 250 hommes.

BATAILLON DE LAPRAIRIE, 85IÈME.

Lt-Col. Brosseau, Maj. Aubry, Maj. Jackson, Paie-maitre Dunn, Quartier-maitre, Lefebvre, Chirurgien, Brisson, Ass. Chirurgien, Pilet, Capt. Chagnon, Adjudant.

Compagnies: No 1, Capt. de Martigny, Lts. Moranger et Tison; No 2, Capt. Chagnon, Lt. Bussièrre; No 3, Lts. Dubord et Tellier; No 4, Capt. Bisailon, Lts. Bourassa et Lefebvre; No 5, Capt. Letourneux, Lts. Jackson et Paterson; No 6, Capt. Trudeau, Lts. Carrier et Forest.

Un corps de musique. Effectif 350 hommes.

BATAILLON DES TROIS-RIVIERES.

Major Dufresne, Com.; Major Dixon, Adjudant Dupuis, Capt. Coulombe, M. P. Paie-maitre, Chirurgien, C. Lafontaine, Ass-Chirurgien, P. M. Sylvestre, Quartier-maitre, E. Godin.

Compagnies: No 1, Capt. Dusseau, Lts. O. Milot et A. Gauthier; No 2, Capt. Legris, M. P. P. Lt. Caron et Lambert; No 3, Capt. N. Grenier, Lts. G. Méthot et M. Barthe; No 4, Capt. Hénault, Lts. Germain et Goudie; No 5, Capt. Demers, Lts. Desy et Demers; No 6, Capt. Chapdelaine, Lts. Lafrenière et Marchand, Sergt. Major Bellemare. Effectif 275 hommes.

Elections Municipales

Mardi dernier, les MM. dont les noms suivent ont été mis en nomination pour les élections municipales qui auront lieu mardi prochain.

Quartier St-Louis: MM. Ons. Carignan Zeph. Gauthier.

Quartier St-Philippe: MM. Jos. Godin, E. Lacroix, Avila Gouin et R. S. Cooke. Quartier Notre-Dame: MM. L. Z. Beaudry, P. B. Vanasse et Ed. Gélinas.

SOIREE DE BIENFAISANCE

SOUS LE PATRONAGE DE MGR. DES TROIS-RIVIERES

Les Dames charitables de cette ville ont organisé une série de soirées de bien-faisance au bénéfice de l'hospital.

Rien n'a été négligé pour rendre ces soirées les plus attrayantes possibles. Il y aura chant, musique, tableaux vivants etc. etc.

Ces soirées auront lieu à l'Hotel-de-ville et s'ouvriront dimanche prochain le 1er Juillet et se continueront quelques jours la semaine prochaine.

Invitation au public de s'y rendre en foule.

Courrier.

La législature a repris ses séances mardi. La question des biens des Jésuites a du être traitée hier soir.

L'Electeur annonce que l'élection du député provincial pour le comté de Nicolet est fixée au 10 juillet prochain.

Le prince Rolland Bonaparte qui est au Canada depuis quelques semaines est descendu hier à Québec en route pour le Saguenay.

Il ne fait que des éloges de la cordialité avec laquelle il a été accueilli à Ottawa et à Montréal.

L'hon. M. Royal a été nommé Lt Gouverneur du Nord Ouest. Il doit prêter serment à Régina le 2 juillet prochain.

Cette nomination est un témoignage de haute sympathie de la part des autorités à l'égard de la population française et catholique du Nord Ouest. Elle est accueillie avec la plus grande satisfaction par les autorités religieuses et la population des Territoires du Nord Ouest.

L'hon juge Routhier est de retour d'Europe à Québec.

Vote de non Confiance

M. Desjardins député de Montmorency a prononcé ces jours derniers en chambre un discours vraiment remarquable sur les finances, en réponse à l'exposé de l'hon. Trésorier.

Il a démontré que l'administration libérale avait déjà augmenté les dépenses sur une grande échelle et que la conséquence inévitable serait un lourd déficit pour l'année courante.

Il a terminé son discours par la motion suivante:

Que cette chambre est prête à voter les subsides à sa Majesté, mais elle regrette qu'après avoir eu gain de cause contre les corporations commerciales, ce qui assurait au gouvernement une recette d'au moins sept cent mille piastres, après la perception des cent mille piastres reçues de la cité de Montréal, ces trois sommes formant un total de neuf cent vingt cinq mille piastre, le gouvernement a persisté à faire, sans nécessité, un emprunt au montant de trois millions et demi de piastres;

Que cette chambre regrette aussi que le gouvernement ait conduit d'une manière déplorable et nuisible au crédit de la province les négociations de l'emprunt qu'il a tenté, mais sans succès, de faire sur le marché, l'an dernier;

Que cette chambre regrette de plus que le gouvernement ait fait perdre à la province une somme d'au moins soixante quinze mille piastres en vendant les titres du dit emprunt à prix fixe au lieu de les faire placer sur le marché en fixant le minimum du prix d'émission et en les offrant à la compétition du public.

Le vote est pris et donne le résultat suivant:

POUR.—MM. Baldwin, Beauceamp, Blanchet, Casgrain, Deschênes (de Témiscouata), Desjardins, Duplessis, Faucher de St-Maurice, Flynn, Hall, Lapointe, McIntosh, Nantel, Owens, Poupour, Spencer, Taillon.—17.

CONTRE.—MM. Bazinet, Bernatchez, Bisson, Bourbonnais, Cerdin, Champagne, David, Déchéne (de l'Islet), Duhamel, De Groubois, Forest, Gagnon, Girouard, Gladu, Goyette, Lafontaine, Larochele, Lemieux, Legris, Lussies, Martin (de Rimouski), McShane, Mercier, Morin, Pilon, Rinfret, Robidoux, Rocheleau, Rochon, Sheyn, Sylvestre, Tessier, Trudel, Turcotte.—34.

Association des Commis-Marchands.

L'assemblée générale des Commis-Marchands a eu lieu vendredi le 22 du courant, à l'Hotel-de-Ville; 70 membres étaient présents.

On a procédé à l'élection des officiers pour l'année courante dont voici le résultat:

C. J. N. Teasdale, Président; Phi. Rheaute, 1er Vice-Président; A. Nobert, 2nd " Ed. de Lottinville, Secrétaire; Phi. Moreau, Trésorier.

Comité de Régie.—Napol. Desaulniers, Richard Parent, Edouard Pintal, Narcisse Beaudry, Jos. Plamondon, Jos. Durand, Arthur Parent, Pierre St-Pierre.

Commissaires Ordonnateurs.—John Trotter, F. X. Giroux, Dionis Brière, A. Parent.

NOUVELLES LOCALES

Demain est le jour de la fête des saints apôtres Pierre et Paul.

Lundi prochain fête de la Confédération est jour de fête légale. Les bureaux publics sont fermés.

La présence des militaires met beaucoup d'activité dans notre ville.

REMARQUE.—Avec le Remède du Dr Sey, il n'y a pas de dyspepsie qui tienne. Des cas tout-à-fait désespérés ont été traités avec un complet succès, et en grand nombre par ce spécifique.

Si l'on veut avoir un très joli spectacle, c'est d'aller voir le camp le soir lors que toutes les tentes sont illuminées.

MYSTERE DEVOILÉ.—Depuis plusieurs semaines, une jeune fille aux beaux traits, aux yeux charmants, mais dont la peau brûlée par le soleil depuis nombre d'années, parsemée de boutons, n'avait jamais recouvré sa première fraîcheur, était toute surprise de voir son teint blanchir à vue d'œil et ses joues devenir rose comme autrefois. Elle vient de dévoiler le mystère. Une charitable amie lui versait secrètement quelques gouttes de Lotion Perisienne dans son eau tous les matins.

Les pires maladies du sang sont guéries par la Salsepareille d'Ayer. Les effets en sont immédiats.

GRANDE VENTE D'HABITS.—Nous attirons l'attention des lecteurs sur la grande annonce publiée dans une autre colonne.

C'est la plus grande chance qui puisse être donnée d'acheter à très bas prix des habillements faites.

Une visite est sollicitée.

Dans nul autre remède pour le sang, les résultats des progrès de la science n'ont été si constamment utilisés, que dans la Salsepareille d'Ayer.

CONSUMPTION SUREMENT GUERIE

M. l'Éditeur.

Veillez informer vos lecteurs que j'ai un remède positif pour les maladies ci-dessus nommées. Par son usage employé à propos des milliers de cas désespérés ont été radicalement guéris. Je serai heureux d'envoyer deux bouteilles de mon remède franc de port à tout ceux de vos lecteurs qui souffrent de consommations et m'enverront leur adresse postale.

Respectueusement—Dr J. A. Slocum, 37 Yonge street, Toronto, Ontario.

AVIS AUX MERE.—Le SIROP CALMANT DE MME Winslow devrait toujours être employé quand les enfants font leurs dents. Il soulage immédiatement les souffrances de ces pauvres petits, produisant un sommeil naturel, paisible en faisant disparaître la douleur, et les jeunes chérubins s'éveillent aussi "brillants et frais qu'un bouton de rose." Ce sirop est très agréable au goût. Il apaise l'enfant, amoliti ses gencives, enlève toute douleur, fait disparaître les souffrances intestinales en réglant la digestion, est le meilleur remède connu contre la diarrhée, soit qu'elle provienne de la dentition ou d'autres causes. Vingt cinq cents la bouteille. Ayez confiance et demandez "Le sirop calmant de Mme Winslow" et ne prenez aucune autre préparation.

PREMIERE IMPORTATION.—La maison Gaucher et Telmosse de Montréal vient de recevoir la première cargaison de melasse arrivant directement des îles Barbades.

S'adresser à W. H. Baily, agent, rue des Forges, bloc Robichon, Trois-Rivières.

TOUX, RHUMES, Croup et Consommation. GUERIS PAR LE Baume Pulmonaire d'Allen. 25c. 50c. et \$1.00 la bouteille.

PLUS DE PILULES!! Les mamans l'aiment! Les enfants l'aiment! Parce qu'il est agréable au goût. IL GUERIT Les affections du foie, Les désordres Biliaux, La Pituite, la Dyspepsie, La perte d'appétit, La Migraine, La Constipation. PRIX, 25c. LA BOUTEILLE.

PELERINAGE de ST-LUC

Et des paroisses environnantes a Ste-Anne de Beaupre LE 2 JUILLET

Sous le patronage de MM. les Chanoines Prince et Noisieux.

Départ du quai du Cap de la Magdeleine: Lundi le 2 Juillet à 6 h. A. M. arrêt à Champlain et Batiscan pour prendre les pèlerins.

On s'arrêtera à St-Michel en descendant. Arrivée de jour à Ste-Anne.

Départ le lendemain à 9 h. A. M. arrêt à Québec, 1 heure.

Arrivée au Cap de la Magdeleine à 8 h. P. M.

Prix des billets \$1.00 pas de remise. S'adresser au Rvd. E. Dussault curé de St-Luc, ou bien à MM. les Curés de St-Maurice, de Ste-Geneviève de Batiscan et de Champlain.

Charpentiers et Maçons demandés

Pour ouvrage de longue durée. Emploi permanent et excellente pension. Les gages les plus élevés sont payés aux bonnes mains. Pension de \$10,00 à \$14,00 suivant les exigences.

Adressez à la Cie de Pulpe des Laurentides Lim.

Grand'Mère

près la station du Lac-à-la-Tortue

Trois-Rivières P. Q

On recevra à ce bureau, jusqu'à MARDI, le 26ème jour de juin 1888, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription "Soumission pour Bureau de Poste, etc. à Lindsay, Ont." pour les différents travaux à faire pour la construction et l'établissement d'un Bureau de Poste à Lindsay, Ont. On pourra voir les plans et devis au Ministère des Travaux Publics, Ottawa, et au bureau de Messieurs Hupesh et Jackson, avocats, Lindsay, Ont., le et après VENDREDI, le 8 JUIN 1888. Aucune soumission ne sera prise en considération à moins qu'elle ne soit faite sur la formule qui sera fournie, et signée de la main des soumissionnaires. Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté, égal à cinq pour cent de l'importance de la soumission, payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat, après notification, ou s'il n'exécute pas les travaux entrepris; il sera remis si la soumission n'est pas acceptée. Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, A. GOBEL, Secrétaire. Ministère des Travaux Publics, Ottawa, juin 1888.

GRAND SACRIFICE

DE

HARDES FAITES

— VENEZ ACHETER VOS —

HABILLEMENTS

AU NOUVEAU MAGASIN DE HARDES

NO. 176 RUE NOTRE-DAME

QUI EST OUVERT AUJOURD'HUI

Vous serez alors en mesure de vous procurer tout ce qu'il vous faut en fait d'habillement pour vous-même. Vos jeunes gens, vos garçons et vos enfants en général. Tout cela, (vous le verrez), qui est d'un goût et d'un fini qui ne peuvent être surpassés sera vendu exactement la moitié du prix que vous avez l'habitude de payer.

Considérez les bas prix que nous avons.

- BON COSTUME EN TWEED bien fait avec de bonne fournitures qui vous sera très profitable à \$3.50.
 - HABILLEMENTS EN TWEED pure laine depuis \$5.00 à \$7.50 qui vous coûteront le double ailleurs.
 - HABILLEMENTS EN SERGE, DIAGONAL ET CASHMIRE dans tous les goûts et les formes, de \$6.00 à \$10.00, valant \$15.00 à \$25.00.
 - HABILLEMENTS POUR JEUNES GENS de \$5.00 à \$7.00, valant \$10 à \$12.
 - HABILLEMENTS POUR GARÇONS, de \$3.00 à \$5.00, valant de \$5 à \$10.
 - UN GRAND LOT D'HABILLEMENTS, (knickerboker) tout laine pour enfants depuis \$1.50 à \$2.00.
 - UN GRAND LOT D'HABILLEMENTS EN COTONNADE depuis 50 cts. à 95 cts.
 - Un choix d'au delà de 100 patrons différents en PANTALONS POUR HOMME, tout laine à 98 cts. la pr.
- Nous n'avons qu'un seul prix; pas de réduction.
Les prix sont marqués en chiffres sur les effets.

N'oubliez pas que cette vente extraordinaire n'est seulement que pour deux semaines.

N'OUBLIEZ PAS LE NUMERO, 176 RUE NOTRE-DAME.

Et venez profiter du choix et des prix.

Le remède du PERE MATHIEU



L'ANTIDOTE DE L'ALCOOL

ENFIN TROUVÉ.

ENCORE UNE DECOUVERTE!

Le Remède du PERE MATHIEU agit radicalement et promptement l'intempérance et démaie tout désir des liqueurs alcooliques. Le lendemain d'une fête ou de tout abus des liqueurs enivrantes, une seule cuillerée à thé fera disparaître entièrement la dépression mentale et physique. C'est aussi un remède certain pour toute FIEVRE, DYSPESIE, TORPEUR DE FOIE, ayant une cause autre que l'intempérance.

Vendu par les Pharmaciens \$1.00 la bouteille

Si le mal n'est pas fort, une bouteille suffit; mais les plus cas de *délirium tremens* ne demandent pas plus de trois bouteilles pour guérison complète de l'intempérance. Vous pouvez obtenir gratis un pamphlet sur l'Alcool, ses effets sur le corps humain et l'intempérance traitée comme maladie, en vous adressant à votre pharmacien.

On à la Cle du Remède du PERE MATHIEU

1538 Rue Ste Catherine

MONTREAL.



LA CORPORATION

DE LA CITE

DES TROIS-RIVIERES.

AVIS PUBLIC.—Les listes des électeurs de cette Cité, qualifiés à voter aux Elections Municipales qui se tiendront le 3 JUILLET, prochain sont maintenant préparées; et tout électeur qui aura à se plaindre de ces dites listes ou d'aucune d'elles, devra d'ici à SAMEDI, le 30 Juin courant inclusivement, produire sa plainte par écrit contre la ou les dites listes, entre les mains du Secrétaire-Trésorier, à son Bureau, en l'Hôtel-de-Ville.

L. T. DESAULNIERS, Secrétaire-Trésorier.

HOTEL-DE-VILLE, Trois-Rivières, 11 Juin 1888.

PELERINAGE DES TROIS-RIVIERES

A LA

Bonne Sainte-Anne de Beauport

Le 17 Juillet 1888

Par le magnifique Vapour

"LE CANADA"

De la Compagnie du Richelieu

Organisé par les membres de la Société St Vincent de Paul des Trois-Rivières, avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr Lafleche, sous le patronage et la direction de M. le Chanoine F. X. Cloutier, chapelain de la société.

Le vapour laissera le quai, aux Trois-Rivières, le 17 Juillet 1888, à 8 h. A. M. et se rendra directement à Ste Anne de Beauport, où il arrivera sur les 4 h. P. M. et restera au quai jusqu'à son départ le lendemain.

RETOUR le 18 dans le cours de l'avant-midi à l'heure qui sera alors indiquée.

Tout le monde de la ville et des campagnes environnantes est invité à prendre part à ce grand pèlerinage. On prie Messieurs les Curés des paroisses de ce district, qui voudront bien se joindre aux membres de cette société pour ce pèlerinage, de voir au plus tôt pour le nombre des personnes de leurs paroisses, qui désirent faire le pèlerinage, car le nombre des billets est limité.

Prix du passage y compris le péage du pont: \$1.35 Enfants de 10 ans et au-dessous - - - - - \$0.80 Cabines "extra" depuis \$1 à \$3 suivant la qualité.

Aucune cabine ne pourra être retenue à moins que le prix en soit payé d'avance et que le billet de passage soit pris.

Repas à bord à bon marché.

Billets en vente chez les membres de la société: MM. O. Carignan, P. V. Ayotte, O. Duval, L. O. Ricard, P. L. Hubert.

Pour les cabines s'adresser chez P. V. Ayotte, libraire.

P. L. HUBERT, Président.
L. O. RICARD, Trésorier.

Les Trois-Rivières, 4 Juin 1888.

ON RECEVRA à ce bureau, jusqu'à samedi, le 30 Juin courant, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription "Soumission pour fournir le charbon, pour les édifices publics d'Ottawa."

On pourra voir les devis et obtenir des formules de soumission, à ce bureau, où l'on donnera toute information nécessaire, sur demande, à partir de vendredi, le 15 Juin, ainsi qu'au bureau de James Nelson, Architecte, à Montréal, et au bureau des travaux publics de la Puissance, Edifice du bureau de poste, à Québec.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté, pour la somme de \$300, payable à l'ordre de l'honorable ministre des travaux Publics. Ce chèque sera demandé, si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande ou s'il n'exécute pas complètement ce qui sera stipulé dans le contrat; il sera remis si la soumission n'est pas acceptée.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions

"Divina Spring"

ST-SEVERE, P. Q.

L'eau minérale de cette source a été analysée par le Dr A. Fafard, professeur de Chimie à l'Université Laval et C. A. Pfister, professeur de Chimie à l'École Polytechnique de Montréal, qui l'ont hautement recommandé comme possédant les meilleures qualités médicinales.

O. CARIGNAN,
Soleil agent aux Trois-Rivières.
Trois-Rivières, 29 déc. 1887.

AVIS

P. M. Conner

LE POPULAIRE BIJOUTIER

DE TROIS-RIVIERES.

Vient justement de s'assurer des services d'un orfèvre de première classe qui a travaillé à Londres, New-York et Montréal et qui s'est ainsi rendu expert pour les plus difficiles travaux concernant les montres, les horloges, les bijoux et capable de les exécuter sous le plus court délai et aux prix courants les plus bas. Nouveaux articles reçus chaque jour.

Vente au prix coutant

On achète le vieux OR et le vieux ARGENT, ainsi que les vieilles pièces de monnaie, les vieilles horloges.

Bijouterie exécuter sur demande. Gravure faite à bon marché sur or et argent.

Soleil Agent de LAZARUS ET MORRIS pour Lunettes convenant à tous les yeux et vérifiées par l'instrument le plus nouvellement inventé.

Présents de Mariage et de Naissance à choix.

Respectueusement,

P. M. CONNER.
Importateur de Montres, Horloges, etc

No. 30 Rue du Platon
En face de son ancien magasin.
Trois-Rivières, 27 Février 1887.

GRANDE FETE NATIONALE A NASHUA, N. H.

LE 28 JUN 1888

Excursion à bon marché par le chemin de fer Grand-Tronc

PREMIER, ALLER ET RETOUR:

Québec,.....	\$9.50	Montréal,.....	\$8.50
Trois-Rivières,...	\$9.50	Sherbrooke,.....	\$7.50
Richmond,.....	\$8.50	Coaticook,.....	\$7.50

Des autres stations de chemin de fer à des prix proportionnés.

Les billets de passage sont bons pour faire le voyage du 23 au 27 Juin, avec retour jusqu'au 5 Juillet inclusivement.

Train spécial de Québec à 2 1/2 heures p. m., de Montréal à 3 1/2 heures p. m., le 27 Juin, arrivant à Nashua via Portland le matin du 28 Juin à temps pour assister aux principales cérémonies de la fête.

Pour plus amples informations, s'adresser aux agents des stations et de la ville. Voir les prospectus et les placards.

Wm. EDGAR, Agent des passagers.
J. HICKSON, Gérant-général.

PROVINCE DE QUEBEC

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

Avis est par le présent donné en conformité des règles 49 et 50 de l'Assemblée Législative, que NULLE PETITION pour un BILL PRIVE ne sera reçu par cette chambre après le VINGT-NEUVIEME JOUR DE MAI, quel que soit le BILL PRIVE ne pourra être présenté après le CINQUIEME JOUR DE JUIN prochain, qu'aucun RAPPORT d'un comité permanent ou spécial sur un BILL PRIVE ne pourra être reçu après le DOUZIEME JOUR DE JUIN prochain.

J'ai reçu instruction d'ajouter que les règles ci-dessus seront strictement mises en force.

L. DELORME,
Greffier de l'Assemblée Législative.

A VENDRE

Succession de feu H. G. FEARON, Ecr.

Les maisons et magasins, très-désirables, ci-dessous mentionnés, sont offerts en vente, savoir:

1. La maison à deux étages, de brique, couverte en bois, Nos. 22 et 24 rue Badeaux, Trois-Rivières, (partie est lot No. 654 cadastre) contenant, dans le bas, un grand local pour magasin, et, dans le haut, une résidence confortable, (avec passage sous porche pour communiquer dans la cour, lequel passage sera commun à cette maison et à celle qui en second lieu désignée.) maintenant occupée par M. Eugène Masse, ferblantier, comme localaire.
2. La maison neuve, à deux étages, de brique, couverte en ferblanc, Nos. 26 et 28 rue Badeaux, Trois-Rivières, (partie ouest, lot No. 654 cadastre), contenant, dans le bas, un grand local pour magasin, et, dans le haut, une résidence confortable, maintenant occupée par M. Félix Cadorette, barbier, comme localaire.
3. Les deux maisons ci-dessus, avec vastes cours et leur dépendances, en arrière, situées sur la rue Badeaux, tout devant et contiguës à la place du marché aux denrées, au meilleur centre d'affaires, offrent de grands avantages aux acheteurs.
4. La maison neuve, de brique, à un étage, avec sombassement, mansards françaises et cuisine en arrière, jardin, vaste cour et dépendances, (ancienne résidence de feu H. G. Fearon) située au No. 69 rue Ste-Julie, Trois-Rivières, partie nord du lot No. 1546 cadastre. Cette maison qui contient de beaux et vastes appartements, située dans une belle localité, est très désirable, comme résidence privée.
5. La petite maison de bois, à un étage, avec mansards françaises, No. 65 rue Ste-Julie, Trois-Rivières, partie sud du lot No. 1546 cadastre. Cette maison est en parfait état, sur un vaste emplacement et serait très-désirable pour une petite famille ou des personnes sans enfants, désirant vivre dans une belle localité, loin du bruit.
6. Un vaste terrain, lot vacant, situé en arrière des deux derniers emplacements susdésignés, étant la partie ouest du lot No. 1546 du cadastre.

Les Trois derniers lots ci-dessus pourront être vendus d'un bloc ou séparément au choix des acheteurs.

Conditions faciles. S'adresser au Palais de Justice, aux Trois-Rivières, aux soussignés.

L. U. A. GENEST,
NAPOLEON GELINAS,
Exécuteurs-testamentaires conjoints.
Trois-Rivières, 7 mai 1888.

WHOLESALE!

\$80.00 Cart; 25% off, \$60.00

This Cart is warranted good material

and finish, full size for two! carries 400 lbs. or more; steel axle and tires; 4 wheels; delivered freight-paid, by rail or steamboat, within 100 miles of Montreal or Quebec, for \$60.00, net cash, paid when cart is delivered you.

Cut this out, and mail with order, or bring with you.

Road Carts, same terms, \$28.50

Express and Farm Waggon, Buggies, Phaetons, &c., &c.

R. J. LATIMER, 92 McGill Street, MONTREAL.

VEUILLEZ FAIRE TRADUIRE PAR QUELQU'UN. -40

Graines Fraiches.

Comme par le passé, les soussignés ont en magasin un assortiment de

GRAINES DE FLEURS, GRAINES DE JARDIN, GRAINES DE CHAMPS.

Ces graines sont choisies et achetées avec beaucoup d'attention et donneront entière satisfaction.

L'INDIGESTION

est une maladie grave qui se fait sentir de mil et une manière, cependant tous ceux qui le combattent en prenant les **PILULES BOWMAN** s'accordent à dire que c'est le meilleur remède contre cette maladie qui cause tant de souffrance. Si vous êtes une des victimes de l'indigestion, hâtez-vous de vous procurer une boîte des PILULES BOWMAN et vous serez convaincu que c'est le remède par excellence. Étant purement végétales, ces pilules peuvent être prises en aucun temps. Elles sont aussi un spécifique contre la constipation. —25 CENTIMS LA BOITE.

Le meilleur avis que l'on puisse donner c'est de ne pas souffrir un rhume ou toux de "s'engrainer," mais d'acheter une fiole du célèbre REMEDE SAINT-CYR et le prendre selon la direction. C'est un sirop agréable au goût et très efficace pour la guérison de toute toux ou rhume. —25 Cts. LA BOUTEILLE.

Nous offrons en vente un assortiment de THERMOMETRES Français et Américains que nous vendons à des PRIX RAISONNABLES.

Les noms de PINAUD, de LEGRAND et de LUBIN sont connus dans le monde entier comme des parfumeurs de première classe et souvent il est difficile de se procurer leurs VERTABLES EXTRAITS pour mouchoir. Nous garantissons nos parfums pour mouchoir préparés par les parfumeurs ci-haut mentionnés, être les véritables ainsi que les parfums d'ATKINSON, de RICKSECKER, de HOYT, de FARINA, de GELLEE FRERES etc., etc. Nous avons en vente une quantité de savons fins, de peignes, de brosses, de portefeuilles, porte-monnaies etc., etc.

Lunettes "DE CONSERVE" de toutes couleurs et LUNETTES et PINCE-NEZ

e LURENCE, de LAZARUS etc., etc.

Assortiment très complet de médecines patentées et propriétaires. Brosses à cheveux, à dents, à ongles, linges etc., etc.

PEIGNES, CHAMOIS, SAVONS fins de toilette en grande quantité. EPONGES et SERVIETTES A BAIN.

Prescriptions remplies avec exactitude et avec des drogues pures. VACCIN FRAIS

ESSENCES CULINAIRES, TEINTURES DE TOUTE SORTE, BIBERONS POUR ENFANTS, etc., etc.

EN GROS ET EN DETAIL.

HOERNER & WILLIAMS,

PHARMACIENS DIPLOMES

Trois-Rivières, 20 Mars 1888.

W. A. POLETTE, B. C. L.
AVOCAT
No. 26 RUE ST. JOSEPH.
ROIS-RIVIERES.

DR L. P. NORMAND

Ex-médecin interne de l'Hôpital Notre-Dame de Montréal.

Coin des Rues BONAVENTURE et ROYALE
(En face de la Cathédrale)

TROIS-RIVIERES.

SPÉCIALITÉS: Chirurgie, Maladies des Yeux et Oreilles.

CONSULTATIONS: 9 à 12 a. m., 1 à 4 p. m., 7 à 9 p. m.

Riches Propriétés à Vendre

QUATRE TERRES

Dans la paroisse de ST-MAURICE.

1. Deux terres, l'une de 60 arpents en superficie, et l'autre de 50 arpents, dans le rang St-Alexis à 1 1/2 mille du village avec maison, granges et dépendances.
2. Deux terres dans le rang St-Jean à un demi mille du village, l'une de 60 arpents en superficie et l'autre contenant deux cent cinquante arpents, peut-être divisée en plusieurs lots, avec maison, granges et dépendances.

Ces quatre premières terres sont au nombre des plus belles et des plus riches de la paroisse de St-Maurice, elles sont toute en prairies.

— AUSSI —

Deux terres dans la paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel.

Sept terres dans la paroisse de St-Narcisse, ces dernières terres sont bien boisées et situées à proximité du chemin de fer des Piles.

— DE PLUS —

Trois terres dans le sixième rang du Township de Caxton.

L'acquéreur sur toutes ses terres pourra ne payer qu'un tiers comptant, la balance sera payable à son gré par versements suivant les termes et délais qu'il choisira.

S'adresser à E. M. HART, Ecr., Aux Trois-Rivières.

Ou au propriétaire OLIVIER DOSTALER Fils, St-Maurice, 30 avril 1888.

AVIS

Succession de feu H. G. Fearon, Ecr.

Toutes les personnes endettées envers la succession de feu Henry George Fearon, Ecr., en son vivant, J. P. et bourgeois, de cette cité, sont priées de venir payer entre les mains de ses exécuteurs-testamentaires soussignés, au Palais de Justice, en cette cité. Et toutes les personnes ayant des réclamations contre la dite succession, sont aussi priées de les produire dûment attestées, d'ici à quinze jours, entre les mains desdits exécuteurs-testamentaires.

Trois-Rivières, 12 avril 1888.

L. U. A. GENEST,
NAPOLEON GELINAS,
Exécuteurs-testamentaires conjoints.

ENSEIGNE du CADENAS

NOUVEAU MAGASIN de FER

BLOUIN, BOISVERT & CIE

No. 30 RUE DES FORGES No. 30

En face du Marché.

Stock nouveau et varié de ferronnerie et quincaillerie. Assortiment complet. Qualité supérieure. Prix modérés.

— AUSSI —

Peintures, huiles, vernis, outillage les plus récents et perfectionnés pour menuisiers etc., etc.

SEULS AGENTS de la célèbre peinture de Peuchen pour l'extérieur des maisons etc., etc.

On sollicite une visite. -40

Blouin, Boisvert & Cie.
Trois-Rivières, 12 avril 1888.

Feuilleton du JOURNAL.

YVONNE

"Cet excellent cœur, dit-elle, qui s'est engourdi, ne la fait plus souffrir et fera encore un bon usage pour lui permettre de voir son Yvonne grande personne, mariée et heureuse ;" car elle désire si fort qu'elle est persuadée d'y arriver. Le curé, qui connaît la beauté et la simplicité de son âme, sa piété et ses idées sur la mort, ne l'inquiète pas, car il est persuadé que quelle que soit l'heure où l'ange de la mort s'approchera de madame de Kerros, il la trouvera prête à paraître devant son juge. Seul, Me. Foulincé s'agite et s'inquiète pour tout le monde; autant jadis le grand notaire a mis d'énergie à servir la cause de Joséphine Bruyère, autant à présent il met de zèle au service d'Yvonne; il sert ses intérêts avec une persévérance et une maladresse qui irritent et touchent à la fois la malade; il la presse de faire son testament, sans attendre la majorité de sa fille d'adoption qu'elle paraît si sûre d'atteindre.

—Je ne comprends pas madame la comtesse, lui dit-il un jour qu'il trouva l'occasion favorable, que l'affection que vous avez pour notre chère Yvonne ne vous pousse pas à assurer le sort de cette enfant. Un testament n'est nullement un arrêt de mort, ce n'est qu'un acte de prévoyance intelligent et un repos pour la conscience.

—La mienne est fort en paix, mon cher notaire, croyez bien que j'ai plus à cœur que vous les intérêts de ma fille; je vous ai déjà dit que dès que votre confrère, que je ne peux souffrir à cause de ses idées socialisme, aura rendu sa charge, je ferai venir son remplaçant et vous remettrai à tous deux mon testament en présence des deux témoins exigés par la loi.

—C'est que cette vente est encore bien loin d'être faite, madame. Me. Kerzouart a compté, paraît-il, sans sa femme qui ne veut nullement se retirer des affaires et aller planter ses choux; elle jette des bâtons dans les roues et décourage les prétendants.

—C'est fâcheux, mais je n'y puis rien, j'attendrai.

—Et vous ne voulez décidément pas faire un testament mystique?

—Comment le pourrai-je? la loi exige plusieurs témoins pour ce genre de testament, comme vous me l'avez dit; comment pourrai-je faire venir ici quelques-uns de mes voisins, m'enfermer avec vous dans ce salon et remplir toutes les formalités nécessaires sans qu'Yvonne le sache? En admettant même que je le fasse aux heures où elle est en classe, elle verra, en rentrant, la trace des roues dans la cour, elle demandera qui sera venu, elle le saura, s'étonnera, sachant que je ne reçois jamais si nombreuse compagnie, et si je parviens à lui donner le change et à ne pas me troubler quand ses grands yeux vont se plonger dans les miens, qui me met à l'abri d'une indiscretion calculée d'Angéline et de Stéphane?

—Il est vrai que vos gens comprendront de suite de quoi il s'agit et...

—Et, interrompit vivement madame de Kerros, en informeront ma chère nièce qui s'empressera d'accourir. Il y a trois ans quelle n'est venue; jugez si l'occasion est bonne! Non, non, je ne veux pas courir ce risque, et encore moins celui de voir ma chère Yvonne méchamment informée d'un fait qui l'étonnera et l'alarmera. Déjà, elle pressent quelque chose, et m'a dit deux ou trois fois: "Pourquoi M. Foulincé te tourmente-t-il tant à propos d'un testament? pourquoi as-tu besoin d'en écrire un? serais-tu plus malade? Et ses beaux yeux se remplissaient de larmes... Or, je ne puis pas voir pleurer Yvonne, cela me bouleverse. Attendez, je vous le répète, le remplaçant de Kerzouart; vous me l'amèneriez comme pour le présenter, le curé sera déjà là, avec une liste de souscription, et mon vieux voisin de Aenderff viendra comme par hasard; tout est prévu et arrangé, mes domestiques ne se douteront de rien, ce que je désire le plus au monde.

Le notaire soupira; il avait longuement causé la veille avec le docteur sur l'état de la comtesse et savait que, sans présenter un danger imminent, une crise finale pouvait suivre chaque évanouissement; en même temps le docteur lui avait bien recommandé de ne pas effrayer sa malade, autour de laquelle il s'efforçait d'entretenir une atmosphère de calme absolu. Cependant Me. Foulincé ne voulut pas s'avouer battu et résolut de tenter un dernier effort.

—Il y aurait encore un meilleur moyen, reprit-il, de ne pas éveiller l'attention de vos terribles domestiques; ce serait d'écrire tout simplement un testament olographe et de le mettre dans un endroit convenu entre nous; vous pourriez attendre alors le changement de mon confrère sans aucune inquiétude.

—Remarquez bien, mon cher Foulincé, que c'est vous inquiéter et nullement moi; à quoi bon écrire un testament qui n'aura aucune valeur et sera probablement contesté par ma nièce, si je venais à mourir dans l'intervalle?

—Comment, aucune valeur? un testament olographe en a tout autant que les autres, s'il est écrit en entier de la main du testateur, signé et daté de la main.

—Sans témoin, sans autre signature? —Au contraire, un seul mot écrit d'une main étrangère vicie le testament, pourvu qu'il soit constant que ce mot en fait partie et a été approuvé par le testateur. —Et si je venais à mourir et que ma nièce mit la main sur mon testament, ne pourrait-elle en abuser et y ajouter quelque chose qui pourrait le rendre illégal? —Illégal n'est pas le mot propre, c'est nul qu'il faudrait dire, mais rassurez-vous, madame, tant qu'une écriture étrangère, mise en marge d'un testament, n'est point approuvée par la signature ou par un paraphe du testateur, elle ne peut être une cause de nullité.

—Mais c'est charmant cela! ainsi je puis écrire mon testament tranquillement, sans que personne le sache, et il sera aussi régulier que ces machines faites avec tant de formalités et de tapage?... Mon cher notaire, pourquoi ne m'avez-vous pas dit cela plus tôt?

—Mais, madame la comtesse, vous ne me laissez jamais aborder cette question... —Aborder, si, mais vider, c'est autre chose, interrompit madame de Kerros dont le parler vif et prompt coupait toujours les effets oratoires et les longues périodes du notaire. Mais à présent, c'est une affaire réglée, et, un de ces jours, je vous écrirai un beau testament bien en règle, daté, signé et paraphé, et je le mettrai dans ce chiffonnier, dans mon tiroir secret où sont mes diamants, vous le connaissez bien.

—Pourquoi un de ces jours? pourquoi pas aujourd'hui? c'est le 30 d'août, la date à laquelle vous avez reçu Yvonne il y a dix ans; pourquoi ne pas la consacrer par l'acte qui assurera l'avenir de cette chère enfant, quoi qu'il arrive?

Madame de Kerros regarda le notaire avec stupéfaction, puis elle sauta vivement de son fauteuil.

—Comment? s'écria-t-elle, c'est le 30 d'août aujourd'hui? c'est le jour de naissance de ma bien-aimée (car je le place à ce jour-là) et l'ai oublié? Quel impardonnable étourderie? Comment personnel n'a-t-il pensé à me le rappeler? voilà donc pourquoi cette chère mignonne me regardait avec un regard si étrange ce matin quand je me suis réveillée. —Embrasse-moi plus fort; encore, me répétait-elle, j'ai soif de tes caresses. —Croyant à un caprice, je l'ai grondée d'être si bébé à son âge, mais elle a tenu bon, elle est montée sur mon lit, s'est mise de force dans mes bras, et j'ai dû la bercer comme un petit enfant... pauvre chérie! Elle aura dû être bien affligée de voir que j'ai oublié son jour de naissance! mais je vais réparer cet oubli. Mon cher Foulincé, il n'est pas cinq heures et Yvonne ne rentrera pas avant trois quarts d'heure; vite, dites qu'on fasse atteler le cabriolet ou plutôt aller vous-même à l'écurie, cela sera plus vite fait, courez à Penormor chez l'horloger et apportez-moi à choisir les plus jolies montres qu'il aura, n'importe les prix; j'en voudrais d'émaillées, avec des fleurs; et puis, passez chez le pâtisseries et mettez sa boutique au pillage, n'oubliez pas qu'Yvonne adore les petits choux à la crème; s'il y a une pièce montée, prenez-la, et revenez dîner avec nous. Ah! j'oubliais, arrêtez-vous à Kerorhude en revenant, et saisissez le curé de gré ou de force.

—Oh! de force! interrompit le notaire en riant, je doute qu'il faille employer la force pour décider l'excellent homme à venir dîner ici le jour de naissance de sa favorite.

—Mais c'est que c'est son jour de confession, il est terrible dans ce cas, comme si les pauvres vieilles bonnes femmes qu'il confesse devaient monter toutes à l'échafaud pendant la nuit! Je le connais, il fera des difficultés pour renvoyer les retardataires, il voudra mettre sa soutane neuve, se laver les mains, que sais-je? Prenez-le mort ou vif, je le répète, saisissez-le dans le confessionnal, s'il le faut; dites lui qu'il fera sa toilette ici, mais ne revenez pas sans lui; je veux qu'Yvonne ait tous ses amis autour d'elle.

Tout en parlant, la comtesse poussait le notaire vers la porte, cédant à cette agitation malade que s'éveillait à la moindre occasion et que son docteur mettait tant de soins à lui éviter. Me. Foulincé se laissa faire; mais avant de franchir le seuil, il se retourna et, regardant d'un air suppliant madame de Kerros dont les yeux brillaient et le teint s'était fortement coloré.

—Et le testament, dit-il en négligeant de baisser la voix, je crains, madame, que vous ne l'oubliez.

—Soyez tranquille, répondit la comtesse, je vais profiter de cette heure de solitude pour l'écrire tout de suite. Partez seulement et n'oubliez pas le curé et les petits choux à la crème.

Sur cette dernière recommandation, le notaire referma la porte et alla vers les écuries; il paraissait enchanté et se frottait vigoureusement les mains. Enfin, son but était atteint et l'objet de ses préoccupations allait disparaître, la comtesse allait écrire ce testament si désiré qui assurerait l'avenir de cette enfant si chère! Enfoncée, madame Bruyère!

(A continuer.)

Aux annonceurs dans la "GAZETTE"

Les personnes qui enverront des annonces pour être insérées dans la Gazette du Canada, voudront bien observer les règles suivantes: 1. Adresse: "La Gazette du Canada, Ottawa, Canada."

2. Indiquez le nombre d'insertions requises. 3. Remettez invariablement le prix de telles annonces avec celui d'un numéro de la Gazette, comme il est expliqué plus bas, autrement elles ne seront pas insérées. Les prix sont: 10 cts par ligne pour la première insertion, et cinq cents pour les insertions subséquentes, chaque chiffre comptant pour un mot. Aucune annonce n'est publiée pour moins qu'une piastre.

Les abonnés remarqueront aussi que l'abonnement de \$4.00 par année est invariablement payable d'avance et que la Gazette sera renvoyée à l'expiration du terme payé d'avance. On charge 10c par numéro et lorsqu'on en a besoin de plus d'un il faudra payer également le même prix pour chacun de ces numéros.

BROWN CHAMBERLIN, Imprimeur de la Reine et contrôleur de la Papeterie.

STATUTS DU CANADA ET PUBLICATIONS OFFICIELLES.

Les Statuts et quelques unes des publications du Gouvernement du Canada sont en vente à ce bureau ainsi que certains actes séparés. Une liste de prix sera envoyée sur demande.

Les Statuts révisés sont maintenant prêts Prix des deux volumes \$5.00

B. CHAMBERLIN, Imprimeur de la Reine et contrôleur de la Papeterie

Département des impressions et de la Papeterie publique. Ottawa, 2 mai 1888.—6m.

Avis relatifs aux Passeports.

Les personnes qui ont besoin de passeports du Gouvernement Canadien doivent s'adresser à ce Département et accompagner leur demande de la somme de quatre piastres, honoraires fixés par le gouverneur en Conseil.

O. POWELL, Sous-Secrétaire d'Etat. Ottawa, 2 mai 1888.—6m.

I CURE FITS! When I say CURE I do not mean merely to stop them for a time, and then have them return again. I MEAN A RADICAL CURE. I have made the disease of FITS, EPILEPSY or FALLING SICKNESS, A life long study. I WARRANT my remedy to CURE the worst cases. Because others have failed the reason for not now receiving a cure, send at once for a BOTTLE and a FREE BOTTLE of my INFALLIBLE REMEDY. Give Express and Post Office. It costs you nothing for a trial, and it will cure you. Address Dr. H. G. ROOT, 37 Yonge St., Toronto, Ont.

COMMERCE GENERAL

Bois, Charbon, Foin, Paille, Etc., CONSTAMMENT EN MAINS.

Le soussigné s'étant acquis de vastes terrains près de la Gare et à proximité pour l'expédition, y tiendra un commerce de bois, de charbon, de foin, de paille etc., où les consommateurs trouveront constamment les plus bas prix du marché.

S'adresser au soussigné No. 89 coin des rues Niverville et Ste-Marie. JOS. J. B. GARCEAU, Commerçant.

A VENDRE

Ancienne propriété Hart à Trois-Rivières

Une magnifique propriété de 3 étages avec toit français, ci-devant occupée par la Banque Union et maintenant par le Dominion Hotel. Cet établissement peut servir de magasin spacieux, ayant 60 pieds de profondeur, où d'hôtel de première classe. Magnifique route, eau, gaz, bain, water closet et toutes les aménagements modernes.

Allongé de 40 pieds, 2 étages en brique avec galerie et un escalier donnant sur le jardin public, un étable en pierre et brique pouvant contenir 10 chevaux. Conditions libérales. S'adresser à

J. E. METHOT, avocat, Trois-Rivières, ou à W. E. Brunet, pharmacien, Rue St-Jasques St-Sauveur, Québec.

Dr A. LANTIER CHIRURGIEN-DENTISTE, 24 Rue Des Forges TROIS-RIVIERES (Vis-à-vis le Marché)

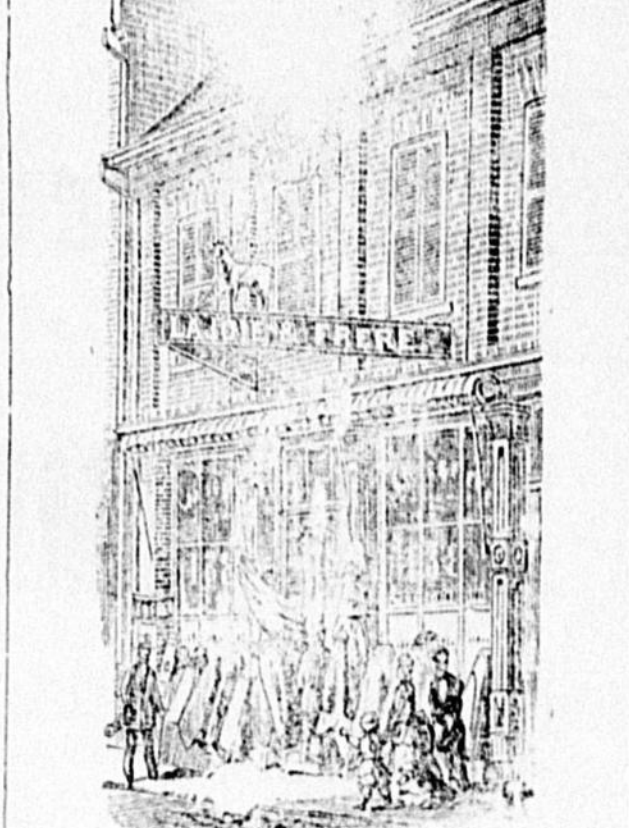
— Spécialité: — FOSE DES DENTS ARTIFICIELLES. PLOMBAGE DE TOUTE SORTE. EXTRACTION DES DENTS OU RACINES. 25 cts.

Extraction des dents sans douleur au moyen du Gaz hilarant au bureau ou à domicile (sur demande) CHLOROFORME ETHER. Conditions les plus avantageuses. 21. septembre 1888

Blancs de toute sorte à vendre à ce bureau.

LAJOIE & FRERE. IMPRIMERIE DU JOURNAL 40 COIN DES RUE St-Pierre & Bonaventure TROIS-RIVIERES

Marchandises-Sèches. En Gros et en Détail. ENSEIGNE DU MOUTON D'OR No. 138 RUE NOTRE-DAME. TROIS-RIVIERES.



Il invite spécialement les familles à venir visiter un magasin avant d'acheter ailleurs. Des modistes sont attachées à l'établissement. 24 Octobre 1878.

SAISON DU PRINTEMPS

CHAS. DION MARCHAND-TAILLEUR

175 RUE NOTRE-DAME 175 Trois-Rivières.

M. CAAS, DION le plus habile tailleur de Trois-Rivières, a le plaisir d'informer ses nombreux pratiques et le public en général que son assortiment du printemps est au complet. Ses dernières importations en tweeds sont des plus riches et des plus variées, et font l'admiration du public fashionable.

La grande variété et la beauté des patrons ne sauraient être surpassées.

Les renseignements puisés lors de son récent voyage aux Etats-Unis, lui ont permis de mettre son établissement sur un pied d'égalité avec ceux des grands centres, et d'offrir la plus large garantie possible, tant sous le rapport de l'élegance que de la solidité de l'ouvrage.

M. Dion n'emploie que des ouvriers de première classe. Une Spécialité:—Habits de cérémonies.

LES PRIX SONT DES PLUS MODERES

N. B.—M. DION se charge aussi de la coupe des manteaux pour Dames. Une visite est respectueusement sollicitée.

Chas. Dion, Marchand-Tailleur Trois-Rivières, mars 1888.

GRAND AVANTAGE!

— POUR LES — Acheteurs des Campagnes!!

Jusqu'à nouvel ordre sur réception du prix nous livrons à n'importe quelle Station du C. P. R. ou du GRAND TRONC dans les environs de cette ville, les marchandises suivantes, le FRET PAYÉ par nous: 2 Quarts ou 4 Poches de notre MAGNIFIQUE farine

Trois-livres pour..... \$ 9 50 1 Quart de Lard Short cut (clair pour..... 19 00 5 Sacs de Graisse fairbank pour..... 10 50 5 Livres de Thé avec un Présent valant 50 cts. pour..... \$1.25, 1.50, 1.75, 2.00, 2.50

1 Magnifique Service à dîner en pierre avec bande lustré (87 morceaux) pour..... 14 00 1 Service à déjeuner en Porcelaine avec bande et fleurs doré pour..... \$5.00 et 6 00 1 Service à déjeuner en pierre de différentes nuances pour..... 3 50

Impossible de tout mentionner; demandez nos prix. Chaque ordre devra être accompagné de l'argent. Donner le nom de votre Station. Adressez vos lettres à

L. T. CORMIER, TROIS-RIVIERES. Téléphone No. 2. 19 Janvier 1888.

A VENDRE

Moulin à Scie à Vapeur

ST-LEONARD, Comté de Nicolet.

L'établissement ci-dessus comprend une scierie à billets, un moulin à bardan, une machine à bouillie, un moulin à lattes et un "Butter" et tous les appareils, le tout en excellente condition. Pour plus amples informations s'adresser sur les lieux aux propriétaires soussignés.

LEBLANC & FRERES, St-Léonard, 12 Mars 1888.

Journal des Trois-Rivières

On imprime à cette établissement avec la plus grande ponctualité et dans les derniers goûts tous les ouvrages de ville:

- Têtes de comptes, Memorandums, Cartes d'affaires, Et de visite, Billets promissoires, Enveloppes, Catalogues, Listes des prix, Programmes, Circulaires, Affiches, Placards, Lettres funéraires, etc. etc.

Blanc de sommation, Demandes de plaidoyer, Fiat, Comparutions, Déclarations sur billets, Déclarations sur compte, Déclarations d'acte d'hypothèque.

—:—:— Pour les avocats. Subpoena, Affidavit, Inscriptions, Inventaires de production, Saisies arrêts après jugement, Brefs de saisie gagerie, Procès-Verbaux de saisie, Oppositions, Mémoires de frais, etc.

—:—:— Pour les Notaires. Blancs de billets, Quittances, Procurations, Transports, Contrat de vente, Contrats de Mariage, Baux à Loyers, Toute commande par écrit sera exécutée sans délai

LE Journal des Trois-Rivières Est imprimé et publié par GEDEON DESILEY & FRERE, Propriétaires-Éditeurs, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés FRANCO, à l'Imprimerie No. 40 Coin des Rues St. Pierre et Bonaventure, les Trois-Rivières.

CONDITIONS, Le JOURNAL DES TROIS-RIVIERES paraît tous les Leds et Jours de chaque semaine.

PRIX DE L'ABONNEMENT, Un an, deux fois la semaine (Frais de port compris) \$2.00 Six mois do do \$1.00 Pour les Editions—Unies..... \$2.00 Un an, Editions HERBOMADRE do \$1.00 Six mois do do \$0.50

INVARIABLEMENT PAYABLE D'AVANCE. On ne peut s'abonner pour moins de six mois. Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arriérés s'il y en a.

TARIF DES ANNONCES, Les annonces sont tolérées sur TYPES BARRIERS, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne..... \$0.10 Chaque insertion suivante par ligne..... \$0.05

Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme. Les avis de mariage, naissance et décès seront insérés à raison de 25 centes. Les nécrologes seront chargés au taux des annonces. Toute correspondance, etc., doit être munie d'un nom responsable.